

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS**

NOMBRE DE MEMBRES		SEANCE DU 09 MARS 2026
Afférents au Conseil Communautaire :	26	Le neuf mars deux mille vingt-six à vingt heures trente , le Conseil Communautaire s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
En exercice :	26	
Qui ont pris part à la délibération :	24	
Date de la Convocation :	02 mars 2026	

Etaient présents : ROUQUETTE Dominique, GANNAC Gisèle, GRANIER Samuel, OLIVIE Benoît, PORTIE Serge, ROZIERES Nathalie, RUFIE Bertin, BESSIERE Jean-Louis, BASTIDE Michel, PALAYRET Christian, BOUYSSOU Yves, COUDERC Jean-Christophe, TEULIER Julien, MAZARS Yves, FERRAND Myriam, FRAYSSE Kévin, CALVET Jean-Marc, GLADIN Nathalie, ISSALY Christine, ISSALY Jean-Pierre, MIRABEL Isabelle, MARTY Maurice, MOULY Caroline, PRADELS Michel.

Procuration : Néant

Absent excusé : VINEL Marylène, PRADELS Dominique

Secrétaire de séance : Kévin FRAYSSE

**Délibération n ° 2026 - 18 : Finances locales
Budget Principal Communauté de Communes du Pays Rignacois
et Budget annexe Les Halles
Affectation du résultat 2025**

Après examen du compte financier unique 2025 du Budget Principal et du Budget annexe Les Halles, le Conseil de Communauté constate les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement du Budget principal de 806 887.93 €
- Excédent de fonctionnement Budget annexe Les Halles de 75 774.95 €
- Solde d'exécution investissement du Budget Principal : - 936 935.62 €
- Solde d'exécution investissement du Budget Les Halles : 3 503.26 €
- Solde des restes à réaliser du Budget principal : 251 900 €
- Solde des restes à réaliser du Budget annexe « Les halles » : 0 €
- Besoin de financement : 681 532.36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- Décide à l'unanimité d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement pour un montant de **681 532.36 euros au compte 1068** (excédent de fonctionnement capitalisé) et de reporter l'excédent net, soit la somme de **201 130.52 euros au compte 002** (résultat de fonctionnement reporté) au budget 2026.

Abstentions : 0

Exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Fait et délibéré à RIGNAC, Les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme.

Le Président
Jean-Marc CALVET,
Acte dématérialisé

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le : **12 MARS 2026**

- publication en date du : **12 MARS 2026**

Communauté de Communes
du Pays Rignacois
12390 RIGNAC